RÔLE D'ÉVALUATION

2023-2024-2025

QU'EST-CE QU'UN RÔLE D'ÉVALUATION?

- Le rôle d'évaluation est l'inventaire des immeubles (terrains et bâtiments) se trouvant sur le territoire d'une municipalité.
- Il constitue l'outil de base de l'imposition municipale et scolaire. Il permet un partage équitable de la charge fiscale entre les propriétaires fonciers.
- Le rôle d'évaluation est en vigueur pour trois années financières (2023-2024-2025) et est basé sur la valeur réelle (valeur sur le marché immobilier) 18 mois avant son entrée en vigueur.

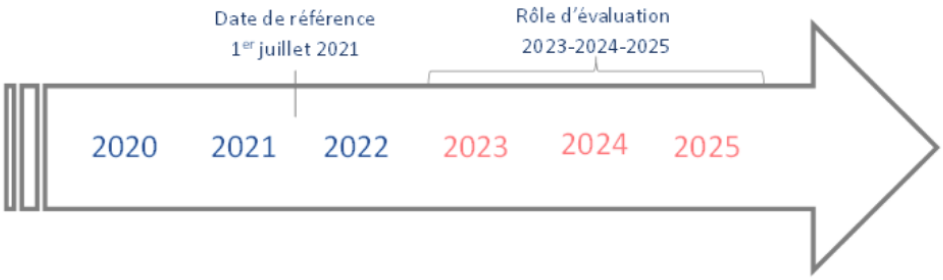

- Les valeurs au rôle d'évaluation ne changeront pas pour toute sa durée, à moins de changements réels apportés à l'immeuble (rénovations ou démolitions, ventes, etc.).

DES VALEURS AGROFORESTIÈRES EN FORTE PROGRESSION

L'analyse des ventes des dernières années démontre une forte progression des valeurs agroforestières, plus particulièrement pour les terres agricoles. Contrairement aux analyses résidentielles qui sont davantage locales, les analyses agroforestières sont réalisées par secteurs et sont appuyées par différentes sources d'information telles que Financement agricole Canada.

UN EXERCICE RIGOUREUX ET INDÉPENDANT

- Les pratiques en évaluation foncière sont régies par divers règlements et lois, tels que la loi sur la Fiscalité municipale, le manuel d'évaluation foncière et les normes de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec.
- Le rôle d'évaluation est apolitique. En aucun cas le conseil municipal n'est consulté lors de son élaboration.

CONSULTATION DU RÔLE D'ÉVALUATION

Le rôle d'évaluation est disponible pour consultation au https://app.geocentriq.com/mrc/temiscamingue ainsi qu'au bureau municipal ou au bureau de la MRC de Témiscamingue.

Pour davantage d'informations, vous êtes invités à visionner notre **capsule explicative** au http://www.mrctemiscamingue.org/services-aux-citoyens/evaluation-fonciere.

Informations

Pour toute information supplémentaire concernant l'**ÉVALUATION FONCIÈRE (valeur de votre propriété) ou la révision de celle-ci**, contactez la MRC de Témiscamingue au 819 629-2829 poste 201.

Pour toute information supplémentaire concernant votre **COMPTE DE TAXES**, contactez la Ville de Ville-Marie au 819 629-2881.

CONTESTATION DE L'ÉVALUATION

Vous pouvez demander une révision administrative de la valeur inscrite au rôle pour votre propriété.

Puisque des frais non remboursables sont exigés pour effectuer cette révision, vous devez avoir des motifs sérieux de croire que la valeur de votre immeuble ne reflète pas la réalité.

Tranche d'évaluation	Tarif imposé
99 999 $ et moins	40 $
100 000 $ à 249 999 $	60 $
250 000 $ à 499 999 $	75 $
500 000 $ à 999 999 $	150 $
1 M $ à 1.9 M $	300 $
2 M $ à 4.9 M $	500 $
5 M $ et plus	1 000 $

Pour demander une révision administrative, vous devez remplir le formulaire « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière », y joindre la somme nécessaire et transmettre le tout soit par courrier, soit en personne, au bureau de la MRC de Témiscamingue.

IMPORTANT - Vous avez jusqu'au 30 avril 2023 pour déposer une demande de révision administrative.

Posez-vous la question :
Si j'avais eu à vendre ma propriété le 1er juillet 2021, est-ce que j'aurais pu la vendre au prix de l'évaluation?

QUEL EST LE LIEN ENTRE L'ÉVALUATION FONCIÈRE ET LE COMPTE DE TAXES ?

Le service de l'évaluation foncière de la MRC fixe la valeur des immeubles et transmet cette information à la municipalité. Le conseil municipal établit un taux de taxation en fonction de son budget. Ce taux de taxation est par la suite appliqué aux valeurs au rôle d'évaluation.